



TEXTE n° 239
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

7 mars 2019

PROPOSITION DE LOI

*portant suppression de la prise en compte des revenus du conjoint
dans la base de calcul de l'allocation aux adultes handicapés.*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 mars 2019.

Le Président,

Signé : RICHARD FERRAND

ISBN 978-2-11-154165-8



9 782111 541658

ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale